



POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Octobre 2025

1. MISSION

Afin de maintenir un climat propice à sa croissance économique et soutenir la création d'emplois, la MRC de La Haute-Yamaska, ci-après désignée MRC, entend favoriser la promotion, le développement et le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises de son territoire. Elle offre à toutes les classes d'entrepreneurs un service de première ligne.

Outre l'assistance technique, des outils financiers sont offerts par la MRC aux entrepreneurs sous forme de prêts et de subventions non remboursables.

Le développement des valeurs entrepreneuriales auprès des jeunes du milieu scolaire est également encouragé afin de favoriser l'éclosion d'entrepreneurs en devenir et de construire la relève de demain.

2. SERVICES OFFERTS

2.1 Services-conseils et accompagnement

Par le service d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska, la MRC offre une gamme complète de services de première ligne aux entreprises, dont :

- L'accueil et l'orientation des entrepreneurs
- L'accompagnement et le conseil stratégique
- Le soutien technique et le soutien à l'innovation
- Le développement des compétences
- L'aide à l'élaboration de plan d'affaires
- L'aide au montage financier
- L'analyse du coût de revient
- L'élaboration d'un plan d'action
- La recherche de financement et le financement
- La mise en relation

Outre les services précités, une collaboration avec Services Québec permet aussi d'offrir le programme *Soutien aux travailleurs autonomes*.

Des formations et ateliers sont également offerts sur diverses thématiques telles que la gestion d'entreprise, le marketing numérique, la comptabilité, la vente et les ressources humaines, afin de permettre aux entrepreneurs d'acquérir des compétences de base ou personnalisées dans différents aspects de l'administration des affaires.

Tous ces services d'accompagnement sont offerts à tous les types d'entreprises, incluant celles de l'économie sociale.

2.2 Services à la clientèle scolaire

Les élèves des écoles secondaires du territoire de la MRC se voient offrir des activités d'initiation à l'entrepreneuriat, tant dans un cadre scolaire que

parascolaire, leur permettant de se familiariser avec le monde des affaires et de développer des aptitudes d'entrepreneur et de leader.

La MRC contribue au financement de ce service dispensé par l'organisme J'entreprends la relève.

2.3 Municipalités desservies

Les entrepreneurs et entreprises œuvrant sur le territoire de la MRC ont accès aux services d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska. Les municipalités locales concernées sont :

- Granby
- Roxton Pond
- Saint-Alphonse-de-Granby
- Sainte-Cécile-de-Milton
- Saint-Joachim-de-Shefford
- Shefford
- Warden
- Waterloo

3. OUTILS FINANCIERS

La MRC désire soutenir les entreprises nouvelles ou existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur son territoire. Elle dispose de quatre outils financiers, à savoir :

- Le Fonds local d'investissement et le Fonds local de solidarité (FLI-FLS)
- Le Fonds de microcrédit agricole de la Haute-Yamaska (FMAHY)
- La Ruche
- Les Pousses d'or, bourses agricoles de La Haute-Yamaska

3.1 Fonds local d'investissement et le Fonds local de solidarité (FLI-FLS)

Le FLI-FLS est un outil financier apte à accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire de la MRC et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il s'inscrit dans la mission d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat et dans la tâche de soutenir les entrepreneurs dans leur projet afin de :

- Créer et soutenir des entreprises viables;
- Financer le démarrage, l'expansion, l'amélioration et la transformation d'entreprise, l'acquisition d'entreprise ainsi que la relève entrepreneuriale;
- Supporter le développement de l'emploi;
- Contribuer au développement économique du territoire de la MRC.

3.1.1 Aide aux promoteurs

Entrepreneuriat Haute-Yamaska, à titre de fournisseur du soutien technique de la MRC dans la gestion du FLI-FLS, assure le service d'aide aux promoteurs pour l'étape de la préparation du projet.

Entrepreneuriat Haute-Yamaska offre parallèlement un soutien par des conseils et de l'aide technique durant la période d'amortissement du prêt. La MRC considère que l'accompagnement et le *coaching*, surtout dans le cadre d'une entreprise en démarrage, est un excellent moyen d'accroître les chances de réussite et ainsi bonifier un projet.

3.1.2 Financement

Le FLI-FLS intervient principalement au niveau d'apport de fonds dans les entreprises. Le financement a généralement pour but de doter ou d'assurer l'entreprise d'un fonds de roulement.

L'aide financière du FLI-FLS est donc un levier essentiel au financement permettant d'obtenir d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou autre capital d'appoint.

3.1.3 Décision d'investissement

Les demandes sont analysées par le Comité d'investissement commun FLI/FLS, lequel est considéré un comité de la MRC, décisionnel et composé majoritairement d'indépendants.

3.1.4 Le processus de traitement des demandes d'aide financière des entreprises (admissibilité, analyse et décision)

Les demandes sont traitées et analysées en continu lorsque les informations et les documents requis sont fournis par l'entreprise, et ce, en s'assurant d'un traitement équitable entre les entreprises, des disponibilités budgétaires et du respect des normes des présentes modalités de gestion.

3.1.5 Critères d'évaluation

Tout projet d'affaires fait l'objet d'une analyse en tenant notamment compte des critères d'évaluation suivants :

- La viabilité économique de l'entreprise financée
- Les retombées environnementales et sociétales
- Les connaissances et l'expérience des promoteurs

- La participation d'autres partenaires financiers
- L'ouverture envers les travailleurs
- La pérennisation du fond

3.1.6 Projets admissibles

Les investissements du FLI-FLS sont effectués dans le cadre de projets de :

- Démarrage
- Amélioration et transformation
- Croissance et expansion
- Acquisition
- Relève entrepreneuriale

3.1.7 Entreprises admissibles

Sont admissibles à un soutien financier du FLI-FLS, les entreprises à but lucratif établies sur le territoire de la MRC, ainsi que les entreprises collectives (coopératives et OBNL) ayant des activités marchandes. Les secteurs d'activités des entreprises doivent être en lien avec les axes de développement de la MRC.

Le FLI-FLS ne peut être utilisé pour financer directement un individu.

3.1.8 Frais de gestion

L'ouverture et le suivi d'un dossier sont assujettis au versement des frais non remboursables suivants :

- 200 \$ (taxes en sus) pour l'ouverture d'un dossier;
- 250 \$ (taxes en sus) par année pour les frais de suivi d'un dossier.

Ces frais peuvent être révisés annuellement par la MRC.

3.1.9 Modalités détaillées du Fonds

La politique d'investissement complète est disponible pour consultation sur le site Web de la [MRC](#) ou celui d'[Entrepreneuriat Haute-Yamaska](#).

3.2 Fonds de microcrédit agricole de La Haute-Yamaska (FMAHY)

Le FMAHY vient soutenir financièrement, sous forme de prêt sans intérêt, les entreprises agricoles en démarrage, en processus de développement ou en processus de diversification, afin de favoriser le développement des petites entreprises agricoles dont le siège et les activités sont situés sur le territoire de la MRC.

Le FMAHY a été constitué et financé par divers partenaires ayant des objectifs communs en cette matière, à savoir la MRC, la Desjardins Entreprises, Agiska Coopérative et le Syndicat de l'UPA de la Haute-Yamaska. Ce sont les partenaires du FMAHY.

3.2.1 Financement

Le FMAHY offre un prêt qui est fixé en fonction du projet de l'entreprise admissible, à la discrétion du comité d'investissement du FMAHY, mais il ne doit pas être supérieur à 10 000 \$.

3.2.2 Décision d'investissement

Les demandes de financement sont analysées par le comité d'investissement du FMAHY dont les membres sont nommés par les partenaires du Fonds.

3.2.3 Critères de priorité

Tout projet d'affaires fait l'objet d'une analyse en tenant notamment compte des critères de priorité suivants :

- L'entreprise démontre qu'elle accorde de l'importance au respect de l'environnement;
- L'entreprise exerce ou exercera des activités qui ont pour effet de contribuer au rayonnement de la région;
- Les activités de l'entreprise consistent en la culture, la production ou l'élevage dans des domaines agricoles variés, incluant les productions différenciées ou émergentes;
- Les activités de l'entreprise sont issues d'une ferme de petite taille; et
- L'entreprise transforme sa production ou fait sa propre mise en marché.

3.2.4 Secteur admissible

Le FMAHY soutient des projets issus du secteur agricole.

3.2.5 Entreprises admissibles

Toute entreprise agricole en démarrage, en processus de développement ou en processus de diversification dont le siège est situé sur le territoire de la MRC.

3.2.6 Modalités détaillées du Fonds

La politique d'investissement complète est disponible pour consultation sur le site Web de la [MRC](#) ou celui d'[Entrepreneuriat Haute-Yamaska](#).

3.3 La Ruche

La Ruche est un organisme dédié à stimuler l'entrepreneuriat local en offrant une plateforme de financement participatif. Sa mission est de soutenir les projets d'entrepreneurs en leur donnant accès à des ressources, des mentors, et une communauté engagée. En mobilisant le public pour financer des idées innovantes, La Ruche permet aux entreprises de concrétiser leurs projets tout en renforçant le tissu économique local.

Les entrepreneurs qui se qualifient pourraient recevoir une bourse représentant au maximum 50 % de l'objectif de la campagne de financement participatif, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Principaux critères d'admissibilité :

- Le projet doit être de nature entrepreneuriale et avoir un effet structurant, produire de la nouveauté, générer de l'innovation, notamment par la création de biens ou de services générant de la valeur dans le milieu;
- Le porteur du projet doit être situé sur le territoire de la Haute-Yamaska;
- Le porteur du projet doit être accompagné ou engagé à débiter un accompagnement avec Entrepreneuriat Haute-Yamaska.

3.4 Les Pousses d'or, bourses agricoles de La Haute-Yamaska

La Haute-Yamaska est dotée d'un grand potentiel agricole. Les productions sont nombreuses et diversifiées. Grâce à son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de La Haute-Yamaska s'est dotée d'un outil concerté, visant à valoriser l'agriculture et reconnaître sa contribution à l'économie régionale, à la santé de la communauté et au développement de son identité.

Le programme de bourses agricoles vise à avoir un impact direct auprès des productrices et producteurs agricoles.

- Des entreprises agricoles qui disposent de meilleures ressources pour réaliser leur projet et en assurer la pérennité.
- Une agriculture valorisée dont nous sommes fiers, qui intéresse la relève et contribue à améliorer la cohabitation sociale.
- Des productrices et producteurs agricoles qui se connaissent grâce à un événement réseautage lors duquel les bourses sont remises, permettant de stimuler des projets collectifs.

3.4.1 Clientèle cible

Le programme de bourses agricoles compte plusieurs catégories visant des clientèles spécifiques. Celles-ci s'adressent en priorité aux entreprises agricoles, mais sont également ouvertes aux étudiants inscrits dans des programmes d'études agricoles reconnus, ainsi qu'aux porteurs d'initiatives collectives, qu'il s'agisse notamment d'organismes à but non lucratif, de municipalités, de coopératives, d'établissements scolaires, d'organismes du milieu de la santé ou encore de regroupements d'entreprises ou de citoyens.

Les catégories sont définies de façon à répondre aux orientations et aux besoins identifiés dans le PDZA, notamment en matière de développement des entreprises agricoles, d'appui à la relève, de reconnaissance des bonnes pratiques et de soutien aux initiatives qui renforcent les liens entre le milieu agricole et la communauté. Elles sont susceptibles d'évoluer afin de demeurer en phase avec les priorités et les besoins du milieu.

3.4.2 Processus de sélection

Le comité de sélection est animé par la MRC de La Haute-Yamaska. Le mandat du comité de sélection est le suivant :

- Analyser les dossiers et déterminer les finalistes et lauréats;
- Proposer d'autres ressources ou appuis pour accompagner les porteurs de projets et entreprises agricoles afin de les aider à réaliser leurs projets et en assurer la pérennité.

Le comité de sélection est formé des membres du personnel technique issus des organismes représentés au comité de travail, auquel s'ajoutent des représentants des commanditaires se classifiant à cet effet en vertu du plan de visibilité.

3.4.3 Modalités détaillées des bourses

La politique complète des Pousses d'or, bourses agricoles de La Haute-Yamaska est disponible pour consultation sur le site Web de la [MRC](#).